

Affaire suivie par : Service transports scolaires

N/ref : JB/MLS/TS2016026

V/ref :

Objet : Réseau de transports scolaires 2016

Le Creusot, le

13 JUIN 2016

Madame, Monsieur,

Pour la rentrée de septembre 2016, vous allez découvrir un nouveau réseau de transport scolaire géré exclusivement par la Communauté urbaine avec deux prestataires : Les Rapides de Saône-et-Loire et les Autocars Girardot.

Ce réseau est réservé au public scolaire avec une arrivée le matin devant l'établissement scolaire ou à proximité et une prise en charge le soir dans les mêmes conditions. Les véhicules utilisés seront des autocars, les élèves étant ainsi obligatoirement assis.

Pour les collégiens et les lycéens domiciliés et scolarisés dans le territoire communautaire, prendre le bus scolaire devient totalement gratuit pour un aller et un retour par jour quelle que soit la distance entre leur domicile et l'établissement de rattachement.

Sur certaines lignes les plus fréquentées, deux horaires aller (8 h et 9 h) ou retour (16 h et 17 h pour les collèges et 17 h et 18 h pour les lycées) ont été mis en place.

Une navette à midi, gratuite, existera en secteur urbain : Saint-Vallier (collège Nicolas Copernic), Montceau-les-Mines (collèges Jean Moulin, Saint-Exupéry, LP du bassin de Montceau (ex Dolto/Monod)), Le Creusot (collèges Centre, Croix Menée, lycée Léon Blum), Torcy (collège les Epontots).

Pour transporter les élèves externes ou demi-pensionnaires, une cinquantaine de circuits scolaires ont été créés. Leur construction répond à une logique de transport public collectif avec des tracés directs et inférieurs à 45 minutes. Par ailleurs, ces circuits desservent uniquement les établissements scolaires de secteur tels qu'ils sont définis par l'Education Nationale.

Les élèves qui seraient scolarisés dans un autre établissement que l'établissement de rattachement pourront néanmoins prendre le bus en rejoignant un point d'arrêt d'une ligne scolaire.

Pour l'année scolaire 2016/2017, **tous les élèves, de la 6<sup>e</sup> à la terminale**, souhaitant bénéficier du service public de transport scolaire **doivent s'inscrire**.

Le transport scolaire se modernise donc avec la possibilité d'une inscription par internet à l'adresse suivante : [www.creusot-montceau.org](http://www.creusot-montceau.org) à partir du mercredi 15 juin 2016. Le site est ouvert 7j/7 et 24 h/24. Cependant, l'inscription sous format papier par l'intermédiaire de l'établissement scolaire existe toujours.

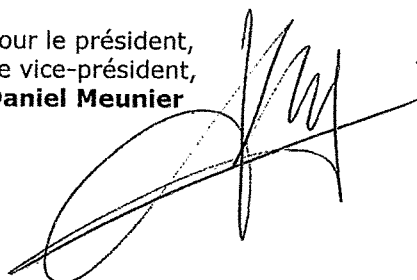
L'autre nouveauté est l'installation d'une billettique à bord des véhicules. Chaque élève, dès l'acceptation de son dossier, recevra à son domicile au cours du mois de septembre, une carte de transport dite « sans contact » qu'il conservera durant tout le cycle de sa scolarité. Cette carte lui permettra d'accéder à la ligne scolaire le concernant. La Communauté disposera ainsi d'informations actualisées sur la fréquentation des points d'arrêt.

La Communauté a mis en place une aide individuelle au transport avec des conditions précises. Elle s'adresse aux élèves qui n'auraient pas de service de transport scolaire à proximité.

Le nouveau réseau de transport scolaire est complètement indépendant du réseau urbain MonREZO. Néanmoins, en fonction de leurs besoins, les scolaires pourront continuer d'emprunter les lignes urbaines MonREZO en tant qu'usagers commerciaux.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le président,  
Le vice-président,  
**Daniel Meunier**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Meunier', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

